

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm QUE :

Le conseil de la Municipalité régionale de comté a adopté, lors de la séance ordinaire du 23 février 2021, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser la vente, le mélange et l'entreposage de semences, d'engrais, de fertilisants et de pesticides à des fins agricoles dans l'aire agricole dynamique.

Plus précisément, ledit projet de règlement a pour but de permettre aux municipalités concernées d'autoriser la vente, le mélange et l'entreposage de semences, d'engrais, de fertilisants et de pesticides à des fins agricoles dans l'aire agricole dynamique.

L'Arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 prévoit, en vertu du paragraphe 2, article 123 de la *Loi sur la santé publique* (R.L.Q.R. c. S-2.2), que toute procédure décisionnelle d'un organisme municipal qui implique le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée par une consultation écrite.

Ainsi, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser la vente, le mélange et l'entreposage de semences, d'engrais, de fertilisants et de pesticides à des fins agricoles dans l'aire agricole dynamique fait l'objet d'un appel à commentaires écrits. Toute personne peut transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, jusqu'au **2 avril 2021** à l'une des adresses suivantes :

Courriel : nrousseau@mrcmontcalm.com

Courrier : 1540, rue Albert, Sainte-Julienne, QC, J0K 2T0

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser la vente, le mélange et l'entreposage de semences, d'engrais, de fertilisants et de pesticides à des fins agricoles dans l'aire agricole dynamique, dans sa version intégrale, ainsi que le plan identifiant les aires d'affectation touchées par ce projet de règlement, sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante, sous le nom « *Avis public 10 mars 2021 - Consultation écrite pour l'autorisation de la vente, le mélange et l'entreposage de semences, d'engrais, de fertilisants et de pesticides à des fins agricoles* » :

<https://www.mrcmontcalm.com/la-mrc/administration/avis-publics>

Une copie dudit règlement est également disponible pour consultation aux bureaux des 10 municipalités de la Municipalité régionale de comté et au bureau de la Municipalité régionale de comté.

Donné à Sainte-Julienne, ce 10^e jour de mars deux mille vingt et un.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Michel Marchand (nom), directeur général adjoint et S-adjoint
(titre) de la Municipalité (Ville) de Sainte-Julienne, certifie avoir publié l'**AVIS PUBLIC** ci-haut mentionné le 16 mars 2021 (date), en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de Mars de l'an deux mille vingt et un.

Directeur (trice) générale et secrétaire-trésorier (ère)

